

L'investissement de l'Etat dans l'aménagement cyclable de la région Grand Est

Un plan national pour tripler la part de l'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens en France

En septembre 2018, pour lancer le Plan national vélo, le premier ministre déclarait : "Pour la qualité de vie, pour la transition écologique, pour des questions de santé, développer l'utilisation du vélo est prioritaire." Alors qu'aux Pays-Bas la part du vélo s'élève à 36%¹, en France, seulement 2,7% des déplacements quotidiens étaient réalisés à vélo en 2008². En fédérant les collectivités, les entreprises et les associations, ce Plan ambitionne de tripler cette part en 2024 (9%). À cette fin, un fonds national "mobilités actives" d'un montant de 350 millions d'euros (50 millions par an pendant 7 ans) abondera le plan pour aider les collectivités territoriales à financer le développement d'aménagements cyclables.

Par ailleurs, en mobilisant plusieurs outils (appels à projets, dotations, fonds...), l'État contribue déjà au financement des politiques cyclables des collectivités, que ce soit pour des

projets d'infrastructures, des services ou de l'ingénierie. Ainsi, depuis plusieurs années, 4 fonds nationaux gérés localement peuvent être appelés par les collectivités pour financer leurs projets cyclables : la DSIL³, la DSID⁴, la DETR⁵ et le FNADT⁶. L'utilisation de chacun de ces fonds est encadrée par des priorités gouvernementales ou des orientations thématiques, dont celle des mobilités.

À l'aune des enjeux de développement de l'usage du vélo dans tous les territoires, cette note propose un éclairage de la mobilisation des 4 fonds territoriaux pour des projets cyclables dans le Grand Est de 2016 à 2019.

En 4 ans, 22,2 millions d'euros pour le vélo engagés par les 4 fonds

Entre 2016 et 2019, 163 projets cyclables portés par des collectivités ont bénéficié de 182 subventions, pour un total de 22,2 millions d'euros investis dont 14,7 millions d'euros sont pourvus par la DSIL. En effet, le taux de mobilisation des fonds pour le financement de projets cyclables varie

fortement selon les dotations (Illu. n°1). Depuis 2018, le gouvernement appelle à allouer au moins 35% de l'enveloppe régionale DSIL en partie pour "le développement de solutions de transport innovantes et répondant aux besoins des territoires"⁷. A l'inverse, les projets "vélo" sont peu nombreux parmi ceux présentés par les collectivités pour un financement DETR.

La répartition des investissements par département est inégale (illu. n°2), elle dépend notamment des projets présentés par les collectivités et des règles de ventilation des fonds. La part de DSIL consacrée à des projets "vélo" est élevée dans les Ardennes, la Moselle et le Bas-Rhin en raison de l'utilisation de cette dotation pour le financement des Pactes Etat-Métropoles⁸ (1,3 million d'euros de DSIL en 2017 pour des projets "vélo") et du Pacte Ardennes⁹ qui comprend des actions de développement de projets cyclables (3,4 millions d'euros de DSIL en 2019).

Illustration n°1

La DETR est faiblement mobilisée pour le financement d'aménagements cyclables

Mobilisation de 4 fonds d'investissement de l'Etat pour le financement d'aménagements cyclables portés par des collectivités, région Grand Est, 2016-2019, en millions d'€

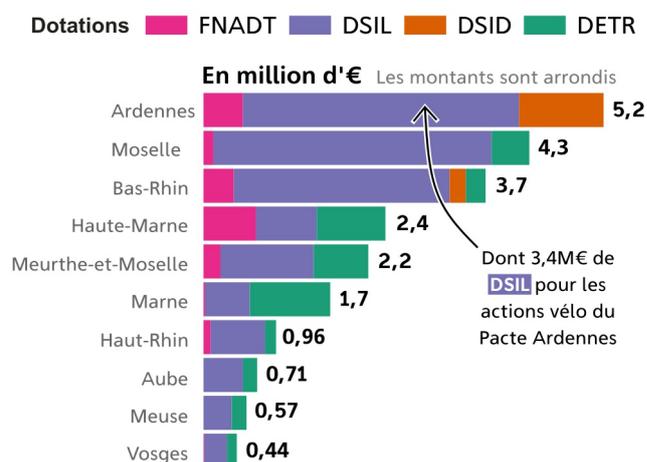
	Dotations aux projets vélo	Montant du fonds Grand Est	Part vélo (en %)
DSIL	14,7	211,6	6,6
DETR	4,1	433,5	0,95
FNADT*	2,1*	36,9*	-*
DSID	1,3	17,2	7,7
Total	22,2	-	-

*Le FNADT abonde le financement de plusieurs contractualisations et politiques publiques. Ici seul le total engagé au titre des volets territoriaux des 3 CPER 2015-2020 est indiqué. Par ailleurs, les financements FNADT pour le vélo intègrent ceux réalisés au titre du volet territorial des 3 CPER 2015-2020 et ceux réalisés au titre du CPIER 2015-2020 pour le Massif des Vosges. Il est donc délicat de comparer les seuls financements vélo à l'ensemble des financements abondés par le FNADT.

Illustration n°2

Ardennes, Moselle et Bas-Rhin : la DSIL finance fortement les projets d'aménagements cyclables depuis 2016

Les financements de l'Etat pour des projets d'aménagements cyclables portés par des collectivités, de 2016 à 2019, par département et par type de dotation



Communes et Intercommunalités, les principaux territoires de projets

Depuis 2016 et sur la base des 4 fonds analysés, 80 communes et 34 EPCI ont bénéficié de 18,8 millions d'euros d'investissement de l'Etat pour financer leurs projets d'aménagements cyclables (Illu. n°3). Les EPCI ont reçu 10 millions d'euros et les communes 8,8 millions. De fait, les subventions attribuées aux projets portés par les EPCI sont généralement plus élevées : 122 212€ en médiane contre 43 578€ pour les communes.

Comme précisé précédemment, en raison de l'allocation d'une partie de la DSIL au financement du Pacte Etat-Métropoles, la ville de Strasbourg (1,3 millions d'euros pour 12 projets) et Metz Métropole (1,8 millions d'euros pour 3 projets) figurent parmi les territoires pour lesquels l'Etat a le plus investi dans le développement cyclable. Aussi, à Charleville-Mézières, la mise en oeuvre

du Pacte Ardennes a apporté 1,2 million d'euros de DSIL sur un investissement total de l'Etat de 1,9 million d'euros en faveur de 6 projets cyclables.

En dehors des contrats territoriaux, Saint-Dizier (0,7 million d'euros) et sa Communauté d'agglomération (1,3 million) ont mobilisé ensemble près de 2 millions d'euros d'investissement provenant de la DSIL, de la DETR et du FNADT. 10 projets d'aménagement ont ainsi été financés dont, parmi les plus fortement soutenus, l'extension de la jonction cyclable entre Wassy et Dommartin-le-Franc ou l'aménagement d'une piste entre Courcelles-sur-Blaise et Doulevant-le-Château.

Peu de projets sont portés par des territoires plus vastes que l'EPCI

Les aménagements cyclables soutenus par l'un des 4 fonds sont rarement portés par des territoires de projets plus vastes que la commune ou l'EPCI. 4

collectivités ou groupements plus larges ont présenté des projets cyclables financés à hauteur de 3,4 millions : 2 départements, 1 SIVU et 1 PETR.

Avec le concours de la DSID, les départements des Ardennes et du Bas-Rhin ont pu financer les travaux de deux projets : la voie verte Sud Ardennes (investissement complété de surcroît par la DSIL et le FNADT) et une section de l'itinéraire cyclable de la vallée de la Bruche. En 2016, le Syndicat à vocation unique Tourisme Hautes-Vosges, qui regroupe 2 EPCI et 8 communes, a également porté un projet mais de petite envergure : 9850€ de subvention provenant du FNADT pour des travaux d'extension d'un espace cycloport de 24 620€. En 2017, le PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges a bénéficié de 76 500€ de DSIL pour financer les 389 600€ de coût de construction de la maison du vélo de Xertigny, un lieu proposant de nombreux services autour de la pratique du vélo.

Illustration n°3

80 communes ont bénéficié de financements de l'Etat pour mener leurs projets d'aménagements cyclables

Par bénéficiaire, montants des subventions de l'Etat pour le financement d'aménagement cyclables, 2016-2019

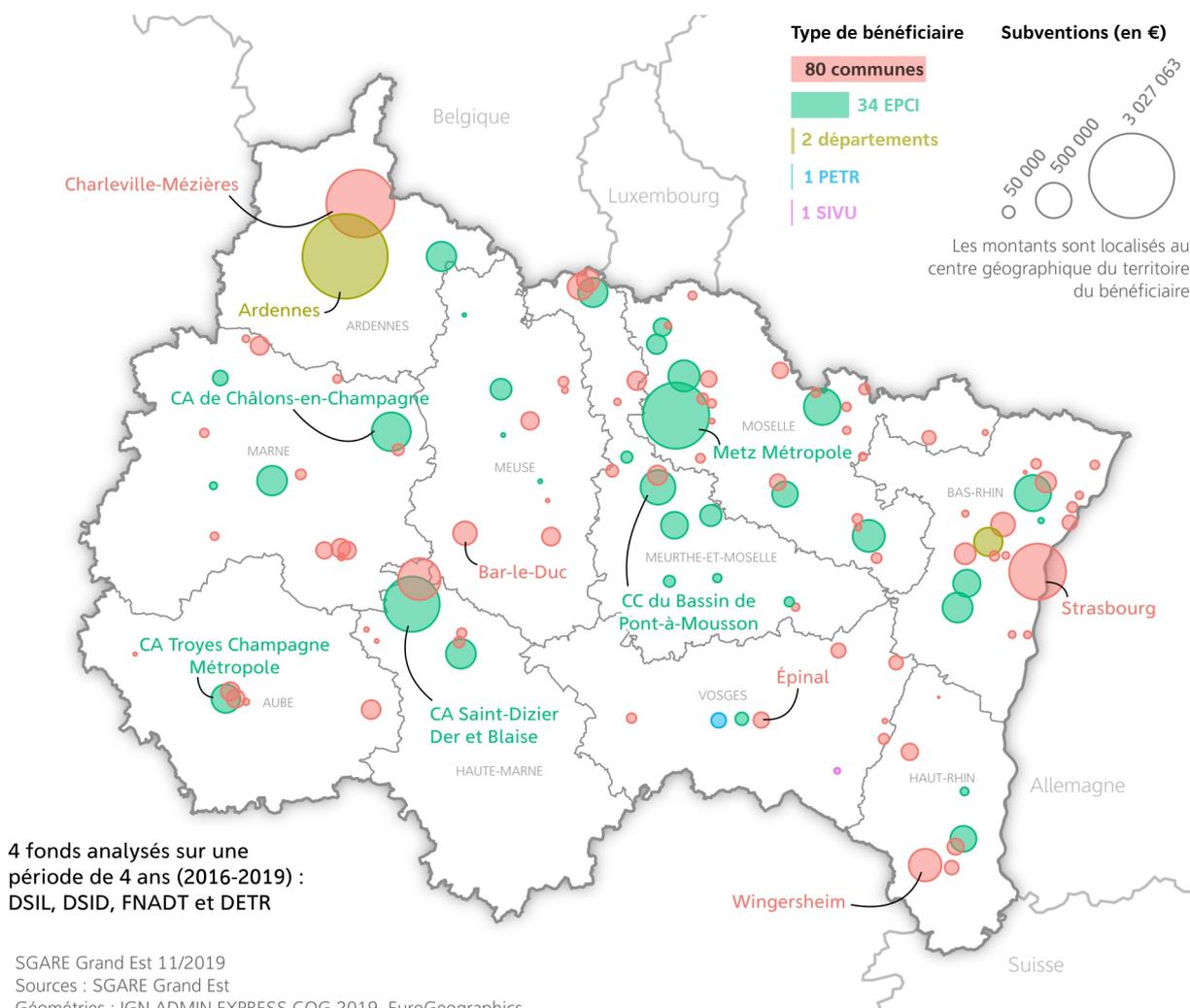
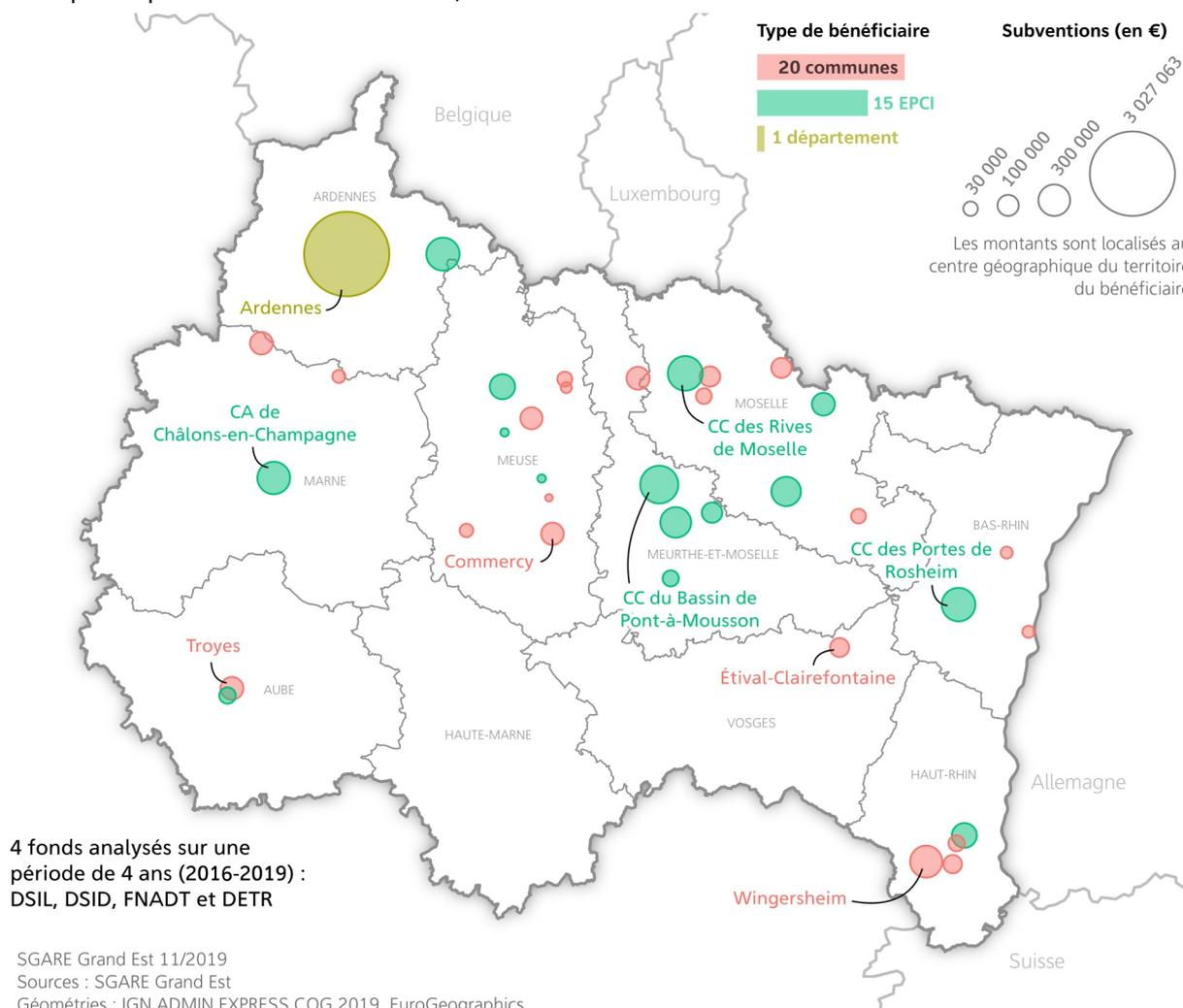


Illustration n°4

36 collectivités ont bénéficié du soutien de l'Etat pour financer des projets d'aménagement ou d'amélioration de véloroutes et voies vertes

Par bénéficiaire, montants des subventions de l'Etat pour des investissements liés aux Véloroutes et voies vertes portés par des collectivités locales, 2016-2019



En 4 ans, l'investissement de l'Etat a surtout soutenu des travaux d'infrastructures cyclables

En matière de politique cyclable, les 4 fonds contribuent essentiellement à financer des dépenses d'équipement et d'infrastructures. 171 subventions d'un montant total de 21,3 millions d'euros ont contribué au financement de 154 projets de ce type. Ces investissements concernent autant des créations de voies cyclables ou de résorption de discontinuités que des travaux de réhabilitation de voies ou de sécurisation d'itinéraires. Les collectivités locales présentent plus rarement des projets de services (acquisition de matériel, abris vélo, maison du vélo), de sensibilisation (action école à vélo) ou d'ingénierie (étude, schéma cyclable). En 4 ans, 11 subventions d'un montant de 925 000€ ont financé ce type de projets.

39 projets financés en lien avec l'aménagement de véloroutes et voies vertes

Si de nombreux investissements soutiennent des projets d'aménagement dans des espaces urbains et périurbains (bandes cyclables, résorption de discontinuités, ...), l'investissement de l'Etat contribue également au renforcement du réseau plus vaste de véloroutes et voies vertes de la région Grand Est. Ces itinéraires en site propre et sécurisé, connectés au réseau national et européen, contribuent autant au développement des déplacements quotidiens à moyenne distance qu'à la construction d'itinéraires touristiques de plus longues distances.

En 4 ans, 39 projets liés au financement d'aménagement ou d'amélioration de véloroutes et de voies vertes ont été

financés. Les bénéficiaires sont autant des communes (20) que des intercommunalités (15). Au total, 7,5 millions d'euros ont été apportés par les 4 fonds : 4,4 millions d'euros de DSIL (dont 1,8 million au titre du Pacte Ardennes), 1,3 million de DETR, 1,1 million de DSID et 0,7 million de FNADT.

L'investissement le plus conséquent concerne le projet d'aménagement de la voie verte Sud Ardennes porté par le département et pour lequel plusieurs fonds ont été mobilisés en 2019 (DSIL, DSID et FNADT), autant pour financer des travaux que de l'ingénierie.

Illustration n°5

France Mobilités - Les lauréats 2019 des appels à projets "Vélos et territoires" et "Fonds mobilités actives - Continuités cyclables" dans la région Grand Est



En 2019, 37 projets lauréats des appels à projet vélo de France Mobilités

En plus des 4 fonds d'investissement analysés, l'Etat déploie d'autres dispositifs pour soutenir les politiques de développement cyclable portées par les collectivités locales.

France Mobilités est une démarche complémentaire de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Adoptée le 19 novembre 2019, cette loi ambitionne d'améliorer les déplacements du quotidien de tous et dans tous les territoires en développant de nouvelles solutions de transport, moins coûteuses et plus propres. Dans ce cadre, France Mobilités est une plateforme qui, en fédérant les acteurs, vise à faciliter les expérimentations et à déployer des solutions innovantes, en particulier dans les espaces ruraux et périurbains. En 2019, la plateforme lançait quatre appels à projets dont deux intéressaient directement les déplacements à vélo : "Vélos et territoires" et "Fonds mobilités actives - Continuités cyclables". Dans le

Grand Est, 37 projets sont lauréats de cette première édition d'appels à projets (Illu. n°5), dont 31 sont situés dans 4 départements : la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Les projets retenus par l'appel "Vélos et territoires" portent par exemple sur le déploiement d'offres de services vélos aux habitants (Agglomération de Thionville) ou la réalisation de schémas directeurs cyclables (Pays Rethélois, Pays du Sundgau). L'appel à projets a apporté un total de 1,25 millions d'euros aux 22 projets retenus dans le Grand Est. L'appel "Fonds mobilités actives - Continuités cyclables" soutient quant à lui des travaux d'équipement tels que des créations de voies (requalification d'une voie ferrée en voie verte par le Grand Nancy, liaison interurbaine entre les gares de Rombas et Hagondange) ou des constructions de passerelles (au-dessus de la Moselle à Thionville ou de la Lauch à Buhl). Les 15 projets retenus dans le Grand Est ont bénéficié d'un investissement total de 8 millions d'euros.

En une année, les deux appels à projets vélo lancés par France Mobilité ont finalement soutenu l'investissement des collectivités lauréates à hauteur de 9,25 millions d'euros. Cet apport s'ajoute aux 22,2 millions d'euros investis par l'État via la DSIL, la DSID, la DETR et le FNADT entre 2016 et 2019.

Une stratégie nationale complétée par des fonds gérés localement

En définitive, la LOM et le Plan National vélo positionnent le développement des déplacements à vélo comme un élément essentiel des politiques de mobilité. Les 4 fonds présentés (DSIL, DSID, DETR et FNADT) peuvent intervenir en complément des outils mis en avant par ces deux stratégies pour financer l'investissement des collectivités locales dans des aménagements cyclables ou dans des besoins d'ingénierie, notamment les ressources de la DETR qui sont faiblement mobilisées par les collectivités pour financer ce type de projets (1% du fonds sur 4 ans).

Définitions

1^{Special Eurobarometer 422a, Quality of Transport, 2014}

Enquête sur la qualité des transports conduite en 2014 par la Commission européenne auprès de 28000 citoyens. Les données sur l'utilisation du vélo correspondent aux réponses à la question «*Au cours d'une journée type, quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent ?*». Réponses possibles : voiture; moto ou mobylette; navire ou bateau; transports publics urbains; vélo; marche; autre.

2^{Part du vélo dans les déplacements quotidiens en France}

D'après l'Enquête nationale transports et déplacements (ENTD 2008, SOeS, Insee, Inrets) conduite auprès de 20 200 ménages.

3^{Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)}

Afin de soutenir l'investissement public porté par les collectivités locales et favoriser la relance du BTP, l'Etat a créé en 2016 le Fond de Soutien à l'Investissement Local devenu en 2018 Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Cette dotation est répartie en différentes enveloppes : les enveloppes départementales (Contrats de ruralité et Grandes Priorités Thématiques), les Contrats Action Coeur de ville, les contrats territoriaux (Fessenheim et Pacte Ardennes) et les Métropoles (Contrat triennal de Strasbourg et Metz).

4^{Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)}

Elle est mise en oeuvre pour la première fois en 2019 dans le but de moderniser le soutien apporté par l'Etat à l'investissement des départements. Son enveloppe nationale est de 296 millions d'euros.

5^{Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)}

Concours financier de l'Etat attribué par le Préfet de département destiné aux communes et groupements des territoires ruraux qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissements selon des priorités définies et renouvelées chaque année par un collège d'élus territoriaux.

6^{Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)}

Fonds de soutien de l'Etat, en investissement et en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en oeuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire (actions en faveur de l'emploi, de l'attractivité des territoires ou innovantes dans le domaine de l'aménagement et du développement durable) arrêtées dans un CPER.

Sources

Les données financières des 4 années (2016, 2017, 2018 et 2019) de DSIL et du FNADT et de la première année de DSID (2019) sont extraites des tableaux de programmation tenus par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE) de la Préfecture de la région Grand Est. Pour la DETR, les données ont été transmises par les préfetures de département. Attention, d'autres investissements importants dans des projets cyclables ont pu être conduits avant 2016, année de la création des nouvelles régions par la loi NOTRe.

Documentation

- Service études SGARE Grand Est, La Dotation de soutien à l'investissement local en 2017, un appui fort aux petites communes du Grand Est, Note Rapide n°4, Mai 2018
- Service études SGARE Grand Est, 2016-2018, 3 années de dotation de soutien à l'investissement local dans les territoires du Grand Est, Note Rapide n°9, Juin 2019

Le Service d'études, d'évaluation et de prospective du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SESGARE) de la Préfecture de région Grand Est

Le SESGARE est une structure d'aide à la décision au service du Préfet de région. Dans un cadre interministériel, il contribue à l'élaboration de la stratégie régionale de l'Etat en développant des capacités d'expertise sur les champs des politiques régionales.

7^{Instruction du 11 mars 2019 sur les Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019, p3}

«Pour la DSIL vous veillerez [...] à allouer au moins 35% de votre enveloppe aux priorités définies dans le cadre de l'axe prioritaire «*accélération de la transition écologique*» du Grand plan d'investissement (GPI), à savoir l'initiative 2 «*réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics*» et l'initiative 4 «*soutenir le développement de solutions de transport innovants et répondant aux besoins des territoires*».»

8^{Pacte Etat-Métropoles}

Lancé en 2017, ce pacte définit une stratégie nationale de développement des métropoles fondée sur l'innovation. Cette stratégie a été financée à hauteur de 150 millions d'euros en 2017 au niveau national. Depuis le 1er janvier 2018 la France compte 22 métropoles. À cette date, Metz a rejoint Nancy et Strasbourg au rang des métropoles dans le Grand Est.

9^{Pacte Ardennes}

Par une lettre de mission du 23 août 2018, le Premier ministre a confié au préfet des Ardennes l'élaboration d'un « Pacte stratégique pour les Ardennes », visant à répondre aux « enjeux majeurs du département, renforcer son attractivité et libérer les ressorts de son développement » en associant « l'ensemble des forces vives du territoire ». À l'instar de quelques autres départements, les Ardennes font partie des territoires identifiés par le Gouvernement comme devant faire l'objet d'un plan de revitalisation transversal et « sur mesure ». Le Pacte Ardennes a été signé le 15 mars 2019 par le Ministre des Solidarités et de la Santé, le Ministre chargé des Collectivités territoriales avec l'ensemble des partenaires de l'État dans ce projet.

10^{Loi d'Orientation des Mobilités}

Élaborée à la suite des Assises nationales de la mobilité et adoptée le 19 novembre 2019, la loi réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilités. Elle vise quatre objectifs : la sortie de la dépendance automobile, l'accélération de la croissance des nouvelles mobilités, la réussite de la transition écologique et la programmation des investissements dans les infrastructures de transport.

Directeur d'études

Pierre LAVERGNE - pierre.lavergne@grand-est.gouv.fr

Chargé d'études

Julien GUERARD - julien.guerard@grand-est.gouv.fr

Chargé(e)s de mission

Léa JOBERT - lea.jobert@grand-est.gouv.fr

Laurent PY - laurent.py@grand-est.gouv.fr